

Province du Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

**REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉS OU
AUTRES DONS REÇUS**

Règlement 2022-02 sur le code de déontologie des élus

Année 2022

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description
	Aucune déclaration à faire pour l'année 2022		

Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Municipalité de Hope Town.

La greffière- trésorière tient un registre public des déclarations des élus municipales lorsque celles-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède \$200. Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la greffière-trésorière dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. (Chapitre E-15.1.0.1 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

Déposé lors de l'assemblée du conseil du 7 décembre 2022.


Sylvie Francoeur
Greffière- trésorière